CONTRAT DE GARANTIE

EFFICACITÉ - SÉCURITÉ - ASSURANCE

En utilisant ce produit, selon les conditions préconisées, vous bénéficiez **gratuitement** d'une **garantie personnelle**.
Cette garantie consentie par notre société, hors toute obligation, est la preuve de notre confiance dans le produit que vous venez d'acheter.
Compléter impérativement le bulletin d'adhésion.

Notre garantie d'usage :

- En cas de feu de cheminée, la Garantie GERLON SAS intervient en complément du contrat d'assurance incendie que vous avez souscrit par ailleurs (Assurance habitation).
- La Garantie GERLON SAS prend en charge la franchise et/ou vétusté qui resterait à votre charge, après indemnisation de votre assurance incendie, dans la limite de 5000 €.

La garantie prend effet dès la date d'utilisation du produit, soit 48h après la date d'achat, le cachet de la poste faisant foi.
Durée de garantie 1 an.

En complétant le bulletin d'adhésion, vous vous engagez à utiliser le produit selon les conditions préconisées.
Attention, la non utilisation de celui-ci est facilement vérifiable. Si vous n'avez pas utilisé le produit, notre garantie précitée et responsabilité ne sauraient être engagés en cas de sinistre.

Notre responsabilité couverte par notre Assureur AXA France IARD (AXA France IARD, 313 Terasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex) via notre police Responsabilité Civile ne se limite qu'aux vices de fabrication de notre produit prouvés par expertise agréée. Pour cela, vous devez pouvoir prouver l'achat et l'utilisation de notre produit, ainsi que l'un ou l'autre vice de fabrication qui serait à l'origine des dégâts. Notre intervention se limite à un maximum de 5000 €.

À NOUS RENVOYER SOUS 48 HEURES

à dater de l'achat sous enveloppe affranchie, accompagné de votre preuve d'achat

GERLON SAS - 16 rue des Aigrettes 80100 ABBEVILLE (France)

☐ M. ☐ Mme ☐ Melle

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal / Localité :

Pays :

Tél. :

E-Mail :

Type de produit :

☐ La bûche compacte de ramonage - **utilisée le :** .....

Marque :

☐ HELVET

Votre installation est un(e) :

☐ Cheminée à feu ouvert ☐ Poêle
☐ Insert (Cassette) ☐ Chaudière

Les informations portées sur ce formulaire sont obligatoires. Elles font l'objet d'un traitement d'archivage destiné à préserver vos droits durant une période de 1 an. Le destinataire des données est : GERLON SAS.

Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à GERLON SAS au 03 22 27 06 06.

Concernant la RGPD, nous vous garantissons ne faire aucune utilisation commerciale de vos données.

Combustible utilisé :

☐ Bois ☐ Charbon ☐ Autre (à préciser)

Vous possédez : ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ Plus de 3 Cheminées

Vous êtes : ☐ Propriétaire ☐ Locataire

Votre assurance habitation incendie :

Nom :

N° de contrat :

Nom et localité de votre point de vente :

IMPERATIF :

- Ce document faisant office de contrat, doit nous être renvoyé accompagné de votre preuve d'achat (Ticket de caisse/facture avec la date). Il sera conservé chez nous pendant 1 an.
- Tous les champs ci-dessus doivent être complétés.
- ATTENTION : Veuillez noter qu'un ramonage chimique (utilisation de produit) ne remplace en aucun cas un ramonage mécanique (réalisé par un professionnel), qui lui est obligatoire et demandé par les compagnies d'assurance.